



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, **Stéphane Giguère**, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la session ordinaire tenue le 5 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 06-2019 modifiant le règlement numéro 05-2008 relatif au Comité Consultatif en Environnement (CCE), aux fins d'augmenter le nombre de membre.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf.

Stéphane Giguère
Directeur général